



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG8J/8/9
23 août 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL
INTERSESSIONS À COMPOSITION NON
LIMITÉE SUR L'ARTICLE 8 j) ET LES
DISPOSITIONS CONNEXES DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Huitième réunion

Montréal, 7–11 octobre 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

INDICATEURS RELATIFS AUX CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ET À L'UTILISATION COUTUMIÈRE DURABLE

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. En application de la décision XI/14 A sur les progrès accomplis dans l'application de l'article 8j) et les dispositions connexes de la Convention et de la décision XI/3 B sur les indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles et à l'utilisation coutumière durable, le Secrétaire exécutif a établi le présent document pour faire rapport sur l'état d'avancement des indicateurs adoptés pour les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable. Le présent document fournit une vue d'ensemble de l'état d'avancement des indicateurs adoptés pour les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable (partie I); un résumé des récents développements concernant les indicateurs, y compris des initiatives des gouvernements et des communautés autochtones et locales (partie II); des conclusions (partie III) et un projet de recommandations, pour examen par le Groupe de travail (partie IV).

I. PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LES INDICATEURS ADOPTÉS POUR LES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ET L'UTILISATION COUTUMIÈRE DURABLE

2. Dans sa recommandation XV/1, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a pris note d'une liste indicative d'indicateurs recensés par le Groupe spécial d'experts techniques sur des indicateurs pour le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique.

*UNEP/CBD/WG8J/8/1.

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ces indicateurs ont ensuite été examinés à la onzième réunion de la Conférence des Parties, laquelle a adopté un cadre d'indicateurs du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, y compris la liste indicative d'indicateurs dans son annexe (décision XI/3 A). Les indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles et à l'utilisation coutumière durable sont énumérés ci-après :

Objectif 18 – D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.	
Indicateurs fondamentaux	Indicateurs opérationnels
Tendances en matière d'intégration de la diversité biologique dans la planification, l'élaboration et l'application des politiques	Tendances concernant les changements d'utilisation des sols et de régime foncier dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales (décision X/43)
Tendances en matière d'intégration de la diversité biologique dans la planification, l'élaboration et l'application des politiques	Tendances concernant la pratique des métiers traditionnels (décision X/43)
Tendances en matière d'accessibilité des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles et leur application	Tendances concernant le niveau de respect des connaissances et pratiques traditionnelles, par le biais de leur pleine intégration, de sauvegardes et de la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales à la mise en œuvre du Plan stratégique au niveau national
Tendances en matière d'accessibilité des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles et leur application	Tendances concernant la diversité linguistique et le nombre de locuteurs de langues autochtones (décisions VII/30 et VIII/15)

(Adapté de l'annexe à la décision XI/3 A, Liste indicative d'indicateurs du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique.)

3. Dans sa décision XI/3 B sur l'élaboration d'indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles et à l'utilisation coutumière durable, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes, en collaboration avec l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les parties prenantes intéressées, tout particulièrement le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, de continuer à affiner et à utiliser les trois indicateurs adoptés pour les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales et en gardant à l'esprit l'application des dispositions de l'article 10 c) de la Convention et du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, en organisant par exemple des ateliers techniques supplémentaires, dans la limite des ressources financières disponibles, et de faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties, à sa douzième réunion. La présente mise à jour a été effectuée pour donner suite à cette demande.

État et tendances concernant la diversité linguistique et le nombre de locuteurs de langues autochtones et UNESCO

4. Il existe un lien fondamental entre les langues et les connaissances traditionnelles associées à la diversité biologique. Les communautés autochtones et locales ont élaboré des systèmes complexes de classification du milieu naturel, démontrant une connaissance approfondie de leur environnement. Ces

connaissances sur l'environnement sont inscrites dans les noms autochtones, les traditions orales et les taxonomies, et peuvent se perdre lorsqu'une communauté change de langue¹. La Conférence des Parties a adopté un indicateur pour la diversité linguistique et le nombre de locuteurs de langues autochtones, comme indicateur indirect de l'état et des tendances concernant les connaissances traditionnelles, dans sa décision VII/30.

5. Au paragraphe 3 de la décision XI/3 B, la Conférence des Parties a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à poursuivre la compilation et l'analyse des données sur la diversité linguistique et sur l'état et l'évolution des locuteurs de langues autochtones, et à fournir des informations sur cet indicateur, aux fins d'examen par le Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention.

6. Dans son *Atlas interactif des langues en danger dans le monde*², l'UNESCO donne des informations sur une liste de langues en danger, y compris les langues autochtones. D'autre part, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a employé l'UNESCO comme correspondant éventuel pour recueillir des données sur l'indicateur relatif aux langues, afin d'élaborer un cadre pour mettre en œuvre cet indicateur, en s'appuyant sur des statistiques fiables et comparables, issues de recensements nationaux effectués au cours du temps, ainsi que d'autres données pouvant être comparées. L'UNESCO a avancé dans l'élaboration d'un cadre conceptuel pour la collecte d'informations; à ce jour, cependant, ni le Secrétariat ni l'UNESCO n'ont réussi à obtenir un financement supplémentaire pour mener à bien ces travaux.

7. Le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité³ s'est employé également à mettre en œuvre ces indicateurs, y compris l'indicateur sur l'état et les tendances concernant la diversité linguistique, en consultation avec l'UNESCO et d'autres organisations compétentes, telles que Terra Lingua⁴, tout en remarquant que différentes organisations utilisent différentes méthodes. Quelques résultats positifs ont été signalés par Terra Lingua, dans le cadre de leur approche fondée sur l'élaboration d'un Indice de diversité linguistique⁵, en partie basé sur un grand nombre de données tirées d'Ethnologue⁶, qui recueille des informations sur les langues autochtones depuis 1951.

8. A l'heure actuelle, l'UNESCO et Terra Lingua poursuivent séparément leurs travaux sur l'indicateur relatif aux langues, en employant différentes méthodes. Pour les besoins de la Convention sur la diversité biologique et du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, ceci tend à montrer qu'il convient d'accepter une diversité d'approches pour élaborer un indicateur relatif aux langues, en examinant davantage comment ceci pourrait être réalisé à l'échelle nationale par exemple, ce qui est compatible avec la méthode employée par l'UNESCO, mais aussi, pour déterminer comment les communautés autochtones et locales peuvent participer efficacement à la collecte des données, y compris le suivi communautaire, et comment les données sur les langues peuvent être consolidées.

État et tendances concernant les changements d'utilisation des sols et de régime foncier dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales

9. L'indicateur sur l'affectation des sols et le régime foncier concerne les liens existant entre les connaissances traditionnelles, l'utilisation coutumière durable et les changements d'utilisation des sols et de régime foncier. A titre d'exemple, les changements d'utilisation des sols qui se traduisent par une conversion des forêts autochtones en zones agricoles entraînent une réduction des possibilités de pratique des connaissances traditionnelles et de l'utilisation coutumière durable, y compris les métiers

¹ Voir <http://www.unesco.org/new/en/culture/themes/endangered-languages/biodiversity-and-linguistic-diversity/>.

² Voir <http://www.unesco.org/culture/langues-atlas/en/atlasmap.html>.

³ <http://www.bipindicators.net/>.

⁴ <http://www.terralingua.org/> (organisation non gouvernementale).

⁵ <http://www.terralingua.org/linguisticdiversity/>.

⁶ <http://www.ethnologue.com/>.

traditionnels. L'indicateur relatif aux terres concerne les zones traditionnellement possédées, utilisées ou occupées par des communautés autochtones et locales.

10. Au paragraphe 5 de la décision XI/3 B, la Conférence des Parties a aussi invité les organismes compétents, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses systèmes agricoles autochtones traditionnels d'importance mondiale, ainsi que le Fonds international de développement agricole et la Coalition internationale pour l'accès à la terre, en association avec les communautés autochtones et locales et les organisations compétentes, à élaborer des projets pilotes équilibrés sur le plan régional, afin de recueillir des informations qui intéressent la mise en œuvre de l'indicateur sur l'état et l'évolution des changements d'utilisation des sols et de régime foncier dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales, pour examen par le Groupe de travail sur l'article 8j) et les dispositions connexes de la Convention, à sa huitième réunion.

11. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) effectue des travaux actuellement sur le couvert végétal et l'utilisation des terres dans le cadre de son initiative du Réseau mondial sur le couvert végétal⁷, afin d'améliorer la disponibilité des informations sur le couvert végétal et sa dynamique à l'échelle mondiale, en harmonisant la cartographie et la surveillance du couvert végétal aux niveaux national, régional et mondial⁸. L'initiative du Réseau mondial sur le couvert végétal recueille des informations publiques uniquement; elle a reconnu le manque de données sur le couvert végétal et le régime foncier qui intéressent les communautés autochtones et locales.

12. Des consultations menées auprès des organisations et communautés autochtones et locales ont montré que le niveau de précision des informations requises pour mettre en œuvre cet indicateur dépassait le mandat des organisations compétentes, ou bien que le niveau de précision requis pour évaluer l'indicateur était filtré avant de parvenir à l'échelle mondiale. D'autre part, les organismes contactés ne disposaient pas de fonds supplémentaires pour effectuer de tels travaux. Sur la base des réponses fournies par les organisations compétentes, il n'a pas été possible d'identifier un organisme pouvant servir de correspondant pour aider les organes de la Convention à mettre en œuvre l'indicateur adopté sur l'état et les tendances concernant les changements d'utilisation des sols et de régime foncier dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales. Cependant, au cours d'ateliers récents organisés par le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, financés par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement et appuyés par le Gouvernement suédois, des communautés autochtones et locales ont proposé de faire avancer cette question, par le biais de systèmes communautaires de suivi et d'information et en utilisant l'approche fondée sur une base de preuves multiples (Multiple Evidence Base approach)⁹. Cette question est examinée de façon plus approfondie dans la partie II du présent document (récents développements).

État et tendances concernant la pratique des métiers traditionnels

13. La pratique des métiers traditionnels peut être un indicateur indirect de la préservation des connaissances traditionnelles. Certaines communautés autochtones et locales sont constituées d'éleveurs, de chasseurs-cueilleurs, d'habitants des forêts ou de cultivateurs itinérants. De nombreux métiers traditionnels sont également étroitement reliés à l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique.

14. Au paragraphe 4 de la décision XI/3 B, la Conférence des Parties a invité l'Organisation internationale du travail, en association avec les communautés autochtones et locales et les organisations compétentes, à mettre au point des projets pilotes, à assurer un suivi des données concernant la pratique des métiers traditionnels et à fournir des informations sur cet indicateur, pour examen par le Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention.

⁷ Voir http://www.glcn.org/index_en.jsp

⁸ Voir http://www.glcn.org/prj_0_en.jsp

⁹ Voir <http://www.stockholmresilience.org/21/research/research-news/6-14-2013-can-a-multiple-evidence-base-connect-different-knowledge-systems.html>

15. L'Organisation internationale du travail (OIT) élabore actuellement une Classification internationale type des professions (CITP)¹⁰, qui inclut les métiers traditionnels. Le CITP est un outil destiné à organiser les professions en fonction d'une gamme de savoirs bien définis, reliés aux tâches et devoirs accomplis au sein de chaque profession. Les principaux buts du CITP sont de fournir : a) une base pour la communication des données et la comparaison et l'échange de données statistiques et administratives sur les métiers à l'échelle internationale; b) un modèle pour l'élaboration de classifications nationales et régionales des professions; c) un système pouvant être utilisé directement dans les pays qui n'ont pas encore élaboré leurs propres classifications nationales. D'autre part, l'OIT, par le biais de sa Convention No.111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession¹¹, a pour mandat de recueillir des informations sur toutes les professions, y compris les métiers traditionnels, ainsi que de recevoir les plaintes.

16. Des discussions engagées avec l'OIT, ainsi qu'avec le Groupe d'appui inter-organisations de l'ONU sur les questions autochtones (IASG) et les communautés autochtones et locales, ont montré que le niveau de précision requis pour mettre en œuvre cet indicateur n'était pas obtenu de manière systématique, ou était filtré avant de parvenir à l'échelle mondiale. D'autre part, l'OIT ne disposait pas de fonds supplémentaires pour effectuer de tels travaux et ne pouvait pas s'engager à aider les organes de la Convention à mettre en œuvre l'indicateur concernant les métiers traditionnels. Cependant, comme indiqué plus haut, des organisations communautaires autochtones et locales ont proposé de faire avancer cette question, par le biais du Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, en utilisant les systèmes communautaires de suivi et d'information, ainsi que l'approche fondée sur une base de preuves multiples, examinés de façon plus approfondie dans la partie II (récents développements) du présent document.

Ateliers sur les indicateurs

17. Au paragraphe 6 de la décision XI/3 B, la Conférence des Parties a recommandé au Secrétaire exécutif d'organiser et d'animer, dans la limite des ressources disponibles, un atelier technique sur l'élaboration et l'affinement d'un indicateur de l'état et des tendances concernant les changements d'utilisation des sols et de régime foncier dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales, avec la participation pleine et entière des représentants des communautés autochtones et locales, et de rendre compte des résultats à la prochaine réunion du Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention. Grâce au généreux soutien du Gouvernement suédois¹² et de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, avec l'appui de la Fondation Tebtebba et du Forest Peoples' Programme, a pu organiser des ateliers examinant cette question, auxquels a participé le Secrétariat. Ces ateliers font partie d'un projet plus vaste sur les « systèmes communautaires de suivi et d'information », qui utilise une approche mondiale partant de la base et intégrant les écosystèmes, la culture et la viabilité, entre autres éléments, pouvant être considérée comme une approche fondée sur une base de preuves multiples en matière de collecte d'informations pertinentes pour les indicateurs adoptés.

18. Les systèmes communautaires de suivi et d'information peuvent être définis comme un ensemble de méthodes de suivi de la diversité biologique, des écosystèmes, des espaces terrestres et aquatiques et d'autres ressources, ainsi que du bien-être humain, et sont utilisés par les communautés autochtones et locales comme outil de gestion et de documentation de leurs ressources.

19. Les systèmes communautaires de suivi et d'information utilisent une méthode innovante, basée à la fois sur les connaissances traditionnelles et sur des nouveaux outils, tels que la cartographie numérique ayant recours aux techniques les plus récentes, les cartes et imprimantes en trois dimensions (3D) et le logiciel de gestion des campagnes (countryside management software (CMS)). Cette méthode est basée sur les connaissances traditionnelles et est propre à chaque communauté autochtone ou locale. Une telle

¹⁰ Voir <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/index.htm>

¹¹ Entrée en vigueur le 15 juin 1960.

¹² Par le biais du Centre de résilience de Stockholm, <http://www.stockholmresilience.org/>

caractéristique apparaît dans les projets réalisés aux Philippines, par exemple, qui incluent le système *lapat* de gestion forestière des peuples Tinggian et Kalinga¹³, la pratique de gestion de l'eau *lampisa* des Igorots de Mountain Province¹⁴, la pratique de dissémination des graines dans les forêts du peuple Ayta de Bataan¹⁵, ou la pratique de rotation des cultures *uma*¹⁶ dans de nombreuses communautés autochtones. Ces communautés utilisent les connaissances traditionnelles et les nouvelles technologies pour recueillir des informations sur l'état et l'évolution des connaissances traditionnelles et de l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique, basées sur les trois indicateurs adoptés. Les communautés participantes analysent les informations recueillies, qui sont ensuite exploitées pour assurer un suivi, élaborer des politiques générales et pour les processus de planification. Ces travaux mettent en avant les liens existant entre les connaissances traditionnelles et les connaissances scientifiques, et visent à créer des occasions d'apprentissage des deux côtés.

20. Dans le cadre de cette initiative, des essais ont été réalisés pour mettre en pratique l'approche fondée sur une base de preuves multiples, actuellement élaborée par le Centre de résilience de Stockholm (Stockholm Resilience Centre), en association avec des partenaires provenant de communautés autochtones et locales. Cette approche tient compte de plusieurs critères de validation, appliqués aux données et informations tirées de différents pôles de connaissances (connaissances traditionnelles et connaissances scientifiques), afin d'avoir une vue d'ensemble plus complète et complémentaire concernant l'état et les tendances. D'autre part, cette méthode complète et appuie les systèmes communautaires de suivi et d'information, lesquels ont recours essentiellement à une approche fondée sur une base de preuves multiples pour recueillir et analyser des informations, au niveau communautaire uniquement.

II. RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS

Atelier mondial d'experts sur les systèmes communautaires de suivi et d'information

21. L'Atelier mondial d'experts sur les systèmes communautaires de suivi et d'information a été organisé par la fondation Tebtebba, le Forest Peoples' Programme, le Partenariat des peuples autochtones sur les changements climatiques et les forêts, le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, le réseau sur l'utilisation coutumière durable - article 10 c), Swedbio au sein du Centre de résilience de Stockholm et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, et financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, l'Alliance pour le climat et l'utilisation des sols, la Fondation Tamalpis, Brot für die Welt-EED et l'Initiative pour les droits et les ressources. L'atelier s'est tenu à Bonn (Allemagne), du 26 au 28 avril 2013. Le texte intégral du rapport figure dans le document UNEP/CBD/WG8J/8/INF/15.

22. Dans différentes régions du monde, les communautés autochtones et locales ont élaboré leurs propres méthodes de surveillance des écosystèmes et de la santé et du bien-être de leurs communautés. Ces méthodes sont basées sur les connaissances traditionnelles et sur une vision globale des êtres humains et de l'environnement, tout en utilisant et en adaptant des nouvelles technologies. A l'heure actuelles, les communautés utilisent les connaissances générées par leurs systèmes de surveillance pour documenter les menaces externes, faire valoir leurs droits sur leurs territoires et préparer l'avenir.

23. Les gouvernements et les organismes internationaux ont commencé à reconnaître l'importance et la valeur des connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales et des informations générées par le suivi communautaire. Plusieurs accords et processus internationaux pourraient utiliser le suivi communautaire pour leur mise en œuvre, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des

¹³ Voir <http://www.ifad.org/newsletter/pi/18.htm#2>

¹⁴ Voir <http://www.ipmpcc.org/2012/01/28/securing-food-through-the-lampisa-indigenous-practice-of-resource-management-of-the-pidlisan-tribe-in-the-cordillera-philippines/>

¹⁵ Voir http://pehfphippines.com/projects_research.html

¹⁶ Terminologie autochtone pour les pratiques de rotation des cultures ou d'agriculture itinérante.

peuples autochtones (DNUDPP), la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), entre autres accords et processus.

24. L'atelier mondial d'experts sur les systèmes communautaires de suivi et d'information a réuni des représentants de communautés autochtones et locales, des gouvernements, des universitaires, des établissements de recherche, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales intéressées à utiliser les informations générées par le suivi communautaire aux niveaux local, national ou mondial. Le but de l'atelier a été de rassembler différents participants pour examiner l'importance, le contenu et les applications des systèmes communautaires de suivi et d'information en ce qui concerne les connaissances traditionnelles, la diversité biologique et les changements climatiques, ainsi que les droits et le bien-être des communautés autochtones et locales.

Aperçu de l'expérience acquise et des défis à relever

25. La séance d'ouverture de l'atelier a examiné les opportunités offertes pour les systèmes communautaires de suivi et d'information, en ce qui concerne les accords internationaux et leur application, y compris la possibilité pour les gouvernements de travailler en collaboration avec les communautés.

26. Le Directeur de Forest Peoples' Programme a fourni une vue d'ensemble des récents développements concernant les indicateurs qui intéressent les droits et le bien-être des peuples autochtones, les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le suivi communautaire est une source importante de données, pour pouvoir appliquer ces accords internationaux aux niveaux national, régional et mondial.

27. Le représentant de la Fondation Tebtubba a décrit un projet réalisé aux Philippines, qui a utilisé les connaissances traditionnelles d'une communauté comme base pour mettre en place un système de suivi et d'information. Le but d'un tel suivi était d'élaborer un plan d'affectation des sols, puis d'évaluer les effets de sa mise en œuvre. Les données recueillies ont inclus les changements observés dans l'affectation des sols, la diversité biologique et les métiers traditionnels. La communauté concernée compte poursuivre un tel suivi de l'affectation des sols, y compris du régime foncier, du droit coutumier et de l'utilisation durable des ressources; de la diversité biologique végétale et animale; et de la productivité des principales espèces cultivées.

28. La Présidente de la Fondation Tebtubba a expliqué les sauvegardes convenues par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour mettre en œuvre les initiatives de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, et de conservation et de gestion durable (REDD+). Elle a ensuite présenté les domaines et principes applicables au suivi communautaire des sauvegardes de REDD+ proposées par le Partenariat des peuples autochtones sur les changements climatiques et les forêts.

29. Le vice-président de la Région autonome de l'Atlantique Nord (RAAN) du Nicaragua a présenté le cadre juridique qui soutient les droits des peuples autochtones au Nicaragua, et la nécessité d'un suivi environnemental et social.

30. Les exposés ont montré que le suivi communautaire fournit de nombreuses données factuelles et des informations qui permettent de renforcer les positions de négociation des communautés autochtones et locales et peuvent aider les gouvernements à avoir une perspective de terrain sur les changements environnementaux, par le biais d'indicateurs convenus sur les connaissances traditionnelles. Si cette méthode était systématisée à l'échelle mondiale, les communautés autochtones et locales pourraient contribuer et participer efficacement à l'établissement des rapports nationaux et aux processus de la Convention. L'engagement communautaire et l'analyse collective sont des éléments clés pour assurer le succès des systèmes communautaires de suivi et d'information.

Systèmes traditionnels de suivi

31. Cette séance de l'atelier a montré comment les peuples autochtones utilisent leurs connaissances traditionnelles dans les systèmes communautaires de suivi, en intégrant parfois les nouvelles technologies dans des cadres traditionnels.

32. Le représentant de Nga Tirairaka o Ngati Hine, en Nouvelle-Zélande, a expliqué comment le cadre de suivi utilisé par le peuple Ngati Hine people était basé sur la spiritualité Maori, directement reliée à la diversité biologique. Ce suivi fournit une base pour prendre des mesures de restauration et de protection de leur environnement, rendre compte de l'état de leurs territoires à tous les membres de la tribu, et préserver leurs connaissances traditionnelles en les utilisant concrètement et en les transmettant aux jeunes générations. Les gardiens locaux surveillent la diversité biologique et la qualité des eaux, des sols, des forêts et des zones côtières.

33. Le Directeur exécutif de la Fondation pour la promotion des connaissances autochtones a présenté le programme de suivi créé par l'Assemblée générale des Guna, qui s'applique à toutes les communautés Guna au Panama. Ce programme vise à préserver les connaissances traditionnelles. Il assure un suivi de l'existence de dépositaires des connaissances traditionnelles et de la fourniture d'une éducation interculturelle, identifie les sites sacrés, et enregistre l'étendue et l'impact du tourisme dans les territoires Guna.

34. La représentante de l'Organisation de développement intégré des communautés pastorales Mainyoito (Mainyoito Pastoralist Integrated Development Organisation (MPIDO)) a décrit les systèmes traditionnels de suivi des communautés pastorales africaines. L'un des principaux objectifs de ces systèmes est de fournir une alerte rapide en cas de catastrophe, telle qu'une sécheresse ou une flambée de maladie chez les hommes ou les animaux d'élevage. Les phénomènes surveillés couvrent les végétaux, la météorologie et le comportement des animaux.

35. Les exposés ont montré que les systèmes traditionnels de suivi et d'information sont dynamiques, testés et validés au cours du temps, et qu'ils continuent de répondre directement aux besoins des communautés. Les systèmes traditionnels de suivi sont basés sur les connaissances traditionnelles, et tous les exposés ont souligné l'importance de transmettre ces connaissances aux générations suivantes. Les indicateurs relatifs aux connaissances traditionnelles fournissent aux communautés autochtones et locales une occasion unique d'influencer les politiques étatiques. Mais les communautés autochtones et locales ne peuvent pas assurer le maintien d'indicateurs et de connaissances traditionnelles si leurs territoires ne sont pas reconnus. Le pastoralisme, par exemple, ne peut pas perdurer sans territoire communautaire.

Suivi des changements d'utilisation des sols et de régime foncier

36. L'état et les tendances concernant les changements d'utilisation des sols et de régime foncier sont des indicateurs essentiels pour les connaissances traditionnelles et les droits des communautés autochtones et locales.

37. Un représentant de l'Association des peuples amérindiens (APA) a décrit un programme de recherche communautaire sur le régime foncier applicable aux peuples autochtones de Guyana. Le but de cette recherche était de documenter l'état des terres amérindiennes, afin de fournir des données probantes pour promouvoir des réformes juridiques et politiques et, en particulier, pour assurer une reconnaissance des droits fonciers. La recherche a été principalement axée sur le régime foncier et le degré de reconnaissance des droits fonciers, mais a examiné également des questions relatives aux terres identifiées par chaque communauté.

38. Un représentant du Réseau sur la diversité biologique en Afrique a montré comment les cartes écologiques et les calendriers classiques peuvent capturer et communiquer des connaissances locales, et comment le processus générant ces connaissances aide à renforcer la cohésion communautaire et à trouver des solutions locales aux problèmes sociaux et environnementaux. Les communautés peuvent utiliser les calendriers écologiques classiques pour identifier les bénéfices spirituels et les avantages économiques

procurés par leur environnement, et pour recenser les problèmes auxquels font face les écosystèmes, y compris des signes de changements climatiques.

39. Les exposés ont montré comment une reconnaissance de la propriété foncière et de l'état écologique des terres et territoires communautaires est un aspect fondamental des droits des communautés autochtones et locales, des moyens de subsistance locaux et de la vitalité des connaissances traditionnelles. Ainsi, le suivi des changements d'utilisation des sols et de régime foncier fournit une base de données probantes substantielle, à la fois pour les politiques locales d'aménagement du territoire et pour assurer une reconnaissance des droits sur les territoires et les ressources biologiques au niveau national. Des cartes et d'autres preuves d'utilisation des terres par les communautés autochtones et locales ont été utilisées pour aider les communautés dans les processus nationaux de revendications territoriales.

40. Les cartes communautaires et les calendriers écologiques capturent et présentent des informations sur les terres d'une manière compatible avec les connaissances traditionnelles. Mais, quel que soit l'outil employé, il est essentiel que ces informations restent au sein des communautés.

Métiers traditionnels et moyens de subsistance locaux

41. Les métiers traditionnels sont un élément fondamental des moyens de subsistance et de la culture de nombreuses communautés autochtones et locales. La pratique des métiers traditionnels est un indicateur indirect des connaissances traditionnelles.

42. La représentante de l'Organisation pour le développement intégré des communautés pastorales Mainyoito (MPIDO) a expliqué comment les aînés Maasai réglementent la pratique des métiers traditionnels afin de protéger la forêt. Elle a aussi montré un court métrage aux participants, dans lequel un aîné Maasai explique la spiritualité et les connaissances traditionnelles.

43. Le représentant du réseau sur les connaissances et les peuples autochtones (Indigenous Knowledge and Peoples network (IKAP)) a décrit les pratiques traditionnelles de rotation des cultures des peuples Hmong et Karen, et a présenté les résultats du suivi communautaire de la diversité biologique et du stockage de carbone dans trois zones du nord de la Thaïlande, où la rotation des cultures est pratiquée. Le but d'un tel suivi était d'évaluer les effets de la rotation des cultures sur l'environnement et le climat. Cette pratique traditionnelle est souvent mal comprise et considérée comme un facteur de déforestation et de changements climatiques; en réalité, il s'agit d'une pratique viable, qui soutient la diversité biologique. Les données générées par le suivi communautaire ont montré que la rotation des cultures permet de stocker plus de carbone qu'elle n'en émet, et peut donc aider à atténuer les changements climatiques.

44. Le représentant de l'Institut Dayakologi a décrit le système *dahas* de gestion des ressources naturelles et les efforts prodigues par le peuple Dayak Jalai de Kalimantan pour revitaliser ce système, comme source de moyens de subsistance.

45. Outre les exposés présentés, cette séance de l'atelier a inclus la projection d'un court métrage montrant comment le peuple Baka au Cameroun utilise une technologie GPS spécialement adaptée pour surveiller l'exploitation forestière dans leurs forêts.

46. Les trois exposés présentés ont montré l'interdépendance des métiers traditionnels et des connaissances traditionnelles. Ils ont aussi montré que les systèmes traditionnels qui procurent des moyens de subsistance, comme le pastoralisme ou la rotation des cultures, souvent dénoncés par certains responsables et politiciens comme étant des facteurs de dégradation environnementale, sont en fait des systèmes viables qui respectent les ressources naturelles tout en les exploitant. Dans le nord de la Thaïlande, le suivi communautaire a fourni une base de données probantes sur l'utilisation coutumière durable des ressources naturelles, qui remet en cause les mythes et les malentendus concernant la rotation des cultures.

Autres outils et technologies

47. Les systèmes de suivi communautaire sont dynamiques et souples, et peuvent donc intégrer des nouveaux outils et technologies.

48. Le représentant du Centre de recherche et de développement des zones montagneuses (Centre of Research and Development in Upland Areas (CERDA)) a décrit un projet pilote visant à montrer comment les minorités ethniques du Vietnam pourraient participer aux programmes REDD+. Ce projet comprend un suivi communautaire du carbone forestier, de l'exploitation des ressources forestières et des ressources hydriques, et l'établissement d'un inventaire de la diversité biologique. Dans ce cas précis, le suivi communautaire a été mis en place pour réaliser une initiative mondiale, REDD+. Un tel suivi offre des avantages évidents aux communautés, sous forme de paiement du carbone forestier. Le projet et le système de partage des avantages susmentionné sont subordonnés à un consentement libre, préalable et éclairé des communautés concernées.

49. Le représentant de la Fédération népalaise des nationalités autochtones (Nepal Federation of Indigenous Nationalities (NEFIN)) a expliqué comment les radios communautaires peuvent être un outil efficace pour accroître la sensibilisation et les capacités des communautés, en communiquant des informations générées par les communautés et en assurant la transmission des connaissances traditionnelles.

50. Le représentant de l'Alliance des peuples autochtones de l'archipel (Indigenous Peoples' Alliance of the Archipelago (AMAN)) de l'Indonésie a décrit le système d'information de l'organisation, basé sur les SMS. Ce système fournit un flux d'information dans les deux sens, reliant les membres d'AMAN à des responsables gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et au public en général. Ceci permet à l'organisation de diffuser des informations sur les problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones et d'utiliser les informations générées par le suivi communautaire pour les transformer rapidement en messages de sensibilisation, afin d'aider les communautés à faire face à des menaces imminentes.

51. Les systèmes d'information sont aussi des systèmes de communication. Les alliances de communautés autochtones à l'échelle nationale au Népal et en Indonésie ont ainsi créé des systèmes de flux d'information dans les deux sens, parvenant aux communautés ou partant de celles-ci, afin d'aider les communautés à défendre leurs droits. Ces deux systèmes utilisent des technologies accessibles et abordables pour un grand nombre de personnes au niveau communautaire.

Travail en collaboration avec les processus mondiaux et les gouvernements nationaux

52. Travailler avec les gouvernements et les processus internationaux présente des risques et des opportunités pour les communautés autochtones et locales. Des systèmes de sauvegarde peuvent aider à réduire certains risques. Dans de nombreux cas, les systèmes communautaires de suivi et d'information ont permis aux communautés autochtones et locales de passer d'une opposition aux gouvernements nationaux à une coopération avec ceux-ci, afin de parvenir à des buts communs, tels que la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

53. Le représentant du Centre de résilience de Stockholm a proposé une série de principes directeurs pour les sauvegardes applicables aux mécanismes de financement liés à la diversité biologique. Le but des sauvegardes est d'empêcher une violation des droits des communautés autochtones et locales en raison d'initiatives externes visant à protéger la diversité biologique ou à atténuer les changements climatiques.

54. L'exposé du représentant de SILDAP à Mindanao, Philippines, a montré comment un organisme gouvernemental pouvait parvenir à son but de protection de l'environnement, si ses fonctionnaires reconnaissent la valeur des connaissances traditionnelles et des systèmes de gestion des communautés autochtones et locales. Le Département ministériel de l'environnement et des ressources naturelles (DENR) a ainsi travaillé avec des communautés autochtones pour mettre en place une aire protégée, sans porter atteinte aux moyens de subsistance et activités culturelles locaux.

55. Le représentant du Centre pour l'autonomie et le développement des peuples autochtones (CADPI) a décrit la participation des jeunes à une cartographie et un suivi communautaires, dans le cadre d'un programme pour la jeunesse mis en place par l'organisation de femmes Miskito. Le programme vise à sensibiliser les jeunes à prendre soin de leur environnement et à continuer de s'intéresser et de participer à la pratique des connaissances traditionnelles et aux affaires communautaires.

56. Le représentant du Conseil des peuples autochtones de Roraima (CIR) a présenté l'expérience des peuples autochtones de l'Etat de Roraima au Brésil qui ont travaillé en collaboration avec le gouvernement pour parvenir à une reconnaissance juridique de leurs territoires. Les organisations et les dirigeants de peuples autochtones ont suivi le processus de délimitation des territoires, et leur cartographie communautaire a fourni des informations utiles pour les procédures juridiques. Le Conseil effectue actuellement des études sur l'utilisation des terres, afin d'améliorer les moyens de subsistance des peuples autochtones et leur gestion des ressources naturelles.

Opportunités et défis

57. Les participants à l'atelier ont été invités à résumer leurs points de vue concernant l'importance des systèmes communautaires de suivi et d'information, les opportunités offertes et les défis à relever, et la façon dont ils prévoient de contribuer à ces systèmes. Des réponses ont été fournies par des représentants de gouvernement, des universitaires, des organisations communautaires autochtones et locales, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales. Un résumé de ces points de vue figure ci-dessous.

58. Au niveau local, les systèmes communautaires de suivi et d'information rassemblent les communautés et fournissent une base pour l'aménagement du territoire et la prise de décisions au niveau local, déterminés par les communautés elles-mêmes. Ils peuvent aussi contribuer à une meilleure prise de décisions par les gouvernements. Au niveau national, les systèmes communautaires de suivi et d'information peuvent influencer les systèmes d'information nationaux en augmentant la visibilité des communautés autochtones et locales et des problèmes auxquels elles sont confrontées auprès des décideurs. Il en va de même à l'échelle mondiale. L'état actuel de l'économie mondiale implique que les organismes de l'ONU manquent de ressources pour produire des statistiques mondiales, mais le suivi communautaire peut fournir un aperçu fiable de l'évolution sur le terrain.

59. Le fait de contribuer à la production de données nationales et locales favorise une communication entre les communautés autochtones et locales et les chercheurs, ce qui crée des opportunités d'apprentissage de part et d'autre.

60. Les possibilités d'exploitation des données générées par les systèmes communautaires de suivi et d'information incluent le règlement des différends et l'accès à la justice, devant les tribunaux nationaux ou les organes internationaux. Il est possible également de compléter les données communautaires en utilisant les données déjà recueillies par des organisations internationales sur les cadres juridiques nationaux, par exemple.

61. Le suivi communautaire peut être utilisé de multiples façons, au niveau communautaire et au-delà. Le défi à relever est d'élaborer des cadres de travail et des pochettes de documentation simples qui répondent aux besoins d'information des communautés, mais qui peuvent aussi être intégrés dans les processus nationaux et mondiaux. Ces cadres doivent non seulement répondre aux besoins des communautés robustes, mais aussi aux besoins des communautés menacées : celles qui subissent des violations des droits de l'homme, ou qui se trouvent dans des zones reculées, ou qui ont un accès limité à des sources d'appui.

62. Lorsqu'on utilise les systèmes communautaires de suivi et d'information à une échelle plus étendue, le défi à relever est de consolider les informations générées au niveau communautaire en utilisant des indicateurs communs, de cumuler ces informations et de les présenter à des organes internationaux de manière à influencer leur plans et décisions.

63. Les défis à relever par les systèmes communautaires de suivi et d'information incluent leur comparabilité, reconnaissance et viabilité. Quel type et degré de normalisation permettra d'exploiter les informations générées au niveau communautaire à une échelle nationale et internationale? Comment peut-on parvenir à une reconnaissance et acceptation de la validité des informations générées par les communautés? Quel niveau de soutien est requis pour assurer le maintien d'un suivi local à des fins nationales et pour préserver les connaissances traditionnelles?

64. Un certain nombre de propositions et recommandations ont été formulées au cours de cette séance de l'atelier, y compris les principes suivants :

- Le suivi doit être fondé sur les besoins communautaires;
- Les communautés doivent avoir accès aux informations sur les initiatives qui ont un impact sur elles;
- Le principal besoin des communautés autochtones et locales est de surveiller les changements d'utilisation des sols, car ils constituent la base de leur culture, leurs connaissances et leur langue;
- Respecter la richesse des systèmes communautaires de suivi et d'information dans toute leur diversité, mais coopérer à des fins spécifiques;
- Les données recueillies par les communautés en utilisant différentes méthodes peuvent être cumulées, dès lors qu'il existe une cohérence entre les méthodes employées au fil du temps dans chaque endroit;
- Garder les choses simples;
- Utiliser un mélange de techniques anciennes et nouvelles.

65. Les participants ont conclu qu'au niveau local, les systèmes communautaires de suivi et d'information permettent de rassembler les communautés et fournissent une base pour l'aménagement du territoire et la prise de décisions. Ils ont aussi recensé plusieurs domaines essentiels pour lesquels un suivi est nécessaire, à l'aide d'indicateurs appropriés, figurant dans le tableau ci-après.

Principaux domaines	Indicateurs/éléments constitutifs
A. Terres, territoires et ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces externes • Droits fonciers • État des changements d'utilisation des sols • Contrôle sur l'avenir • Violations des droits • Comment les règles/normes/politiques sont respectées au sein des communautés
B. Métiers traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension culturelle, pratique des rituels
C. Connaissances traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Relations sociales/interactions communautaires • Langues autochtones • Intégrité culturelle • Espèces/faune et flore sauvages
D. Participation pleine et entière	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle des femmes, des hommes, des anciens et des jeunes • Une participation effective dépend du modèle et des méthodes utilisés • Comment les décisions sont prises • Consentement libre, préalable et éclairé

Prochaines étapes pour les systèmes communautaires de suivi et d'information

66. Au cours du dernier jour de la réunion, les participants ont examiné les moyens de renforcer les systèmes communautaires de suivi et d'information, et d'utiliser les informations générées dans les processus internationaux. Ils ont aussi décrit quelques prochaines étapes pour la création d'un réseau de systèmes communautaires de suivi et d'information:

/...

i. Travaux exploratoires

- Il conviendra d'identifier les ressources, les expériences et les groupes qui effectuent actuellement un suivi communautaire. Ceci permettra de recenser les compétences, les 'boîtes à outils' et l'expertise en formation disponibles, les enseignements tirés et les domaines faisant l'objet d'un suivi communautaire;
- Le programme SwedBio du Centre de résilience de Stockholm appuie ces travaux exploratoires au niveau régional, dans le cadre d'un projet mené avec la Fondation Tebtebba, visant à créer des liens entre les connaissances traditionnelles et différents systèmes de savoirs; le projet emploiera des chercheurs (individus ou organisations) pour mener à bien ces travaux;
- Si cet exercice exploratoire permet de trouver les informations de référence dont disposent les communautés, il sera possible de convenir d'un niveau de référence unique;
- Il conviendra de compiler les informations sur les indicateurs structurels, de procédure et de résultat liés à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres obligations internationales;

ii. Coordination et communication

- Une coordination régionale facilitera la communication, en raison de différences de langues;
- Il est possible de créer un réseau à l'échelle nationale. A titre d'exemple, les membres du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, du réseau sur l'article 10c) et du Partenariat des peuples autochtones sur les changements climatiques et les forêts pourraient effectuer une coordination dans leurs propres pays; d'autres entités, comme le réseau andin par exemple, pourraient être intéressées également. Une coopération avec les universités au niveau national pourrait aussi améliorer le réseau;
- Les principales unités du réseau sont les communautés et leurs autorités. Ce sont elles qui décideront quelle quantité d'information sera partagée;
- Il sera peut-être nécessaire d'étendre les structures existantes pour améliorer la diffusion d'information, si celle-ci est insuffisante;
- Un petit groupe de travail technique pourrait être créé pour mettre au point une pochette de documentation sur les systèmes communautaires de suivi et d'information;
- Il revient aux participants de mieux faire connaître les systèmes communautaires de suivi et d'information et de les relier au processus d'après 2015 et à d'autres processus;

iii. Institutions

- Il conviendrait de mettre en place un registre ou centre de référence pour améliorer la crédibilité, car personne ne recueille des données sur les connaissances traditionnelles et les communautés autochtones et locales;

iv. Processus et autres questions à examiner

- La réunion préparatoire de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (Alta, Norvège, juin 2013), qui examinera la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aura besoin d'informations sur les activités de suivi;
- Il conviendra d'examiner de manière plus approfondie comment assurer la participation du secteur privé. A cet effet, le Forest Peoples' Programme établira un bref document de discussion sur les limites, les risques et les opportunités présentés par les évaluations des Hautes valeurs de conservation;
- Il sera possible d'examiner le suivi des questions sexospécifiques à la Conférence mondiale des femmes autochtones, qui se tiendra à Lima (Pérou), en octobre 2013;

v. *Commencer la collecte des données*

- Il convient de commencer dès maintenant la collecte des données, pour pouvoir utiliser des informations en 2014;
- Il serait utile d'organiser un atelier technique, pour commencer à cumuler les données déjà disponibles sur les systèmes communautaires de suivi et d'information.

Atelier des Philippines sur les systèmes communautaires de suivi et d'information

67. L'Atelier des Philippines sur les systèmes communautaires de suivi et d'information a été organisé par Tebteba, KASAPI, PAFID, avec l'appui financier de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, Brot fur fie Welt et SwedBio. Il s'est déroulé du 25 au 27 février 2013, à l'University Hotel, UP Diliman, Quezon City, Philippines.

68. L'objectif de cet atelier était de consolider les travaux existants sur les systèmes communautaires de suivi et d'information, comme outil pour renforcer le développement autonome des peuples autochtones dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, de la Loi relative aux droits des peuples autochtones, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, ainsi que de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et d'autres obligations internationales et nationales. Les Philippines ont été un chef de file de ces travaux et l'atelier a permis de réunir les expériences de terrain de 22 communautés venant de différentes parties du pays, ainsi que des experts mondiaux issus de sept communautés autochtones dans sept pays différents, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et des établissements de recherche.

69. Ce fut l'occasion également pour les participants autochtones de réfléchir et d'approfondir leur connaissance des outils et méthodes communs utilisés pour mener à bien ces travaux. Des nouveaux outils comme la cartographie numérique utilisant les technologies les plus récentes, les cartes en trois dimensions (3D) et le logiciel de gestion des campagnes (countryside management software (CMS)) ont été présentés et examinés également.

70. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants : a) unifier les points de vue au sujet de l'importance et du contenu des systèmes communautaires de suivi et d'information concernant les connaissances traditionnelles, la diversité biologique et les changements climatiques, et les droits et le bien-être des peuples autochtones; b) partager des données d'expérience communautaire et des données sur l'état d'avancement des travaux concernant les informations de référence et le suivi des changements observés au cours du temps; c) approfondir la connaissance des outils et méthodes communs, afin de mener à bien ces travaux; d) définir les prochaines étapes et les mécanismes permettant d'améliorer les systèmes communautaires de suivi et d'information dans des communautés pilotes.

71. Les participants ont partagé leurs expériences concernant le suivi de l'état et de l'évolution des connaissances traditionnelles liées à la diversité biologique et de l'emploi de nouveaux outils. Un exemple est celui du peuple Mangyan Tagabukid, qui se trouve dans sept communautés de l'île de Sibuyan; chaque communauté a ses propres dirigeants et fait partie d'une fédération autochtone couvrant toute l'île. Des cartes en trois dimensions (3D) ont été réalisées pour recenser tous les types d'affectation des sols, y compris les sites sacrés, les sanctuaires forestiers, les zones d'exploitation forestière et les zones communales. Ces informations ont été utilisées pour élaborer le Plan de développement durable et de protection du domaine ancestral. Elles ont montré que les sites sacrés détenaient le taux de diversité biologique le plus élevé et que ces sanctuaires forestiers étaient demeurés intacts. Plusieurs parties du parc naturel du Mont Guiting-Guiting se chevauchaient avec le domaine ancestral, ce qui signifiait que certains sites sacrés faisaient partie de la zone protégée; en conséquence, certaines pratiques traditionnelles liées à la fourniture de moyens de subsistance étaient illégales dans ces zones. Des systèmes traditionnels de suivi existaient déjà pour surveiller le nombre d'animaux pouvant être chassés, le volume d'eau disponible, la quantité de végétaux disponibles à des fins alimentaires ou à d'autres fins, et la quantité de miel disponible. Il existait aussi des indicateurs traditionnels montrant l'état de santé de l'environnement,

tels que la présence d'une forêt vierge dense. Une espèce particulière de crevette d'eau douce (uyang) était ainsi un indicateur de la qualité de l'eau, en observant leur taille et leur nombre (d'après le rapport).

72. A l'heure actuelle, huit communautés autochtones des Philippines mettent en place des systèmes communautaires de suivi, y compris dans le cadre d'essais pilote sur les indicateurs pour les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable. Le texte intégral du rapport figure dans le document UNEP/CBD/WG8J/8/INF/11/Add.1.

III. CONCLUSIONS

73. Au départ, le Groupe de travail avait envisagé la possibilité d'inviter les organismes des Nations Unies compétents, selon leurs mandats respectifs, à aider les organes de la Convention à accomplir ces tâches¹⁷. L'UNESCO a répondu favorablement et a avancé dans l'élaboration d'une méthode et d'un cadre pour l'indicateur relatif aux langues. A ce jour, cependant, le Secrétariat et l'UNESCO n'ont pas réussi à obtenir un financement pour mettre en œuvre ce cadre et aller de l'avant.

74. Des consultations menées avec l'OIT ont montré que les informations requises n'étaient pas disponibles à l'échelle mondiale, mais qu'elles pouvaient être recueillies par certains pays au niveau national. Des consultations menées avec la FAO, l'IFAD et la Coalition internationale pour l'accès à la terre ont aussi montré que les informations requises sur les changements d'utilisation des sols et la sécurité des droits sur les terres et les eaux traditionnellement occupées et utilisées par les communautés autochtones et locales n'étaient pas disponibles à l'échelle mondiale, mais qu'elles étaient parfois disponibles à l'échelle nationale.

75. D'une manière générale, il a été difficile de mettre en œuvre les trois indicateurs adoptés pour les connaissances traditionnelles; cependant, des progrès ont été accomplis par les communautés autochtones et locales en ce qui concerne les systèmes communautaires de suivi et d'information, avec l'appui de la Suède. Pour conclure, sur la base des expériences locales susmentionnées, les systèmes communautaires de suivi et d'information pourraient fournir aux communautés des outils utilisant les connaissances traditionnelles et les nouvelles technologies pour leurs évaluations, et ils constituent une base pour l'aménagement du territoire et la prise de décisions. Les systèmes communautaires de suivi et d'information pourraient aussi apporter une contribution aux niveaux national, régional et mondial, en améliorant les systèmes d'information locaux, nationaux et régionaux. D'autre part, le Centre de résilience de Stockholm promeut actuellement une méthode qui utilise l'approche fondée sur une base de preuves multiples, compatible avec les systèmes communautaires de suivi et d'information et qui pourrait être très utile également pour fournir une vue d'ensemble de l'état et de l'évolution des indicateurs adoptés pour les connaissances traditionnelles. Les systèmes communautaires de suivi et d'information et l'approche basée sur des preuves multiples pourraient aider les Parties à établir leurs rapports nationaux, puisque les directives pour les cinquièmes rapports nationaux¹⁸ demandent d'assurer la participation des communautés autochtones et locales.

IV. RECOMMANDATIONS À EXAMINER PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

76. Le projet de recommandations ci-après s'appuie sur les décisions adoptées à la dixième et onzième réunions de la Conférence des Parties¹⁹. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de travail

¹⁷ UNESCO – tendances concernant la diversité linguistique et le nombre de locuteurs de langues autochtones; OIT – tendances concernant la pratique des métiers traditionnels; FAO, IFAD et/ou International Land Coalition - tendances concernant les changements d'utilisation des sols et du régime foncier dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales.

¹⁸ Voir le paragraphe 11 de la décision X/10.

¹⁹ Le texte intégral des décisions sur les indicateurs liés à l'article 8j), issues de la COP 10 (X/43) et de la COP 11 (décision XI/3) peut être consulté à l'adresse : <http://www.cbd.int/decisions/>

souhaitera peut-être recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa douzième réunion, une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

1. *Se félicite* des travaux accomplis sous les auspices du Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et d'autres organisations internationales, concernant en particulier la méthode des « systèmes communautaires de suivi et d'information », afin de mettre en œuvre les indicateurs sur l'état des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et l'utilisation coutumière durable, pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

2. *Demande* au Secrétaire exécutif, en collaboration avec les Parties, les gouvernements, les organismes internationaux, le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les organisations compétentes, y compris le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, dans la limite des ressources disponibles, de continuer à organiser des ateliers techniques internationaux et des ateliers régionaux sur les indicateurs concernant l'état des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et l'utilisation coutumière durable, et d'examiner plus avant la valeur ajoutée des systèmes communautaires de suivi et d'information et l'approche fondée sur une base de preuves multiples pour les indicateurs concernant l'état des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et l'utilisation coutumière durable, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et d'informer les Parties, les organisations et les parties prenantes à ce sujet par le biais du Portail d'information sur les connaissances traditionnelles;

3. *Encourage* les Parties et les communautés autochtones et locales à examiner comment les communautés autochtones et locales pourraient participer efficacement à la collecte de données, y compris le suivi communautaire, et à étudier davantage comment les systèmes communautaires de suivi et d'information et les approches fondées sur une base de preuves multiples pourraient contribuer à l'établissement des cinquièmes rapports nationaux et à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, tout particulièrement l'Objectif 18.
